REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
CANTON DE TRETS
ARRONDISSEMENT
D'AIX EN PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2026-242SE
en date du 04 Juin 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

FP/ECD/AB/MB

Le Maire de la Commune de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6-1 ;
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411-1 à L.411-7.

---000---

Considérant qu'en raison d'une livraison de matériaux au N°48 Avenue de la République, à MEYRARGUES, (13650), pour le compte de Madame ci-après dénommée la bénéficiaire, il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer les travaux, la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1er : La bénéficiaire (N°48 Avenue de la République – 13650 MEYRARGUES), est autorisée à se faire livrer des matériaux **le Lundi 08 Juin 2026 de 7 heures à 8 heures devant son domicile.**
Article 2 : **Le Lundi 08 Juin 2026, de 7 heures à 8 heures,** les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :
-Deux places de stationnement seront réservées devant le N°48 Avenue de la République pour le véhicule de livraison de matériaux.
-La bénéficiaire devra mettre en place les mesures de sécurité nécessaires concernant cette voie.
Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par la bénéficiaire qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.
Article 4 : L'accès des riverains sera maintenu, ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires pour assurer la sécurité publique.
Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'entreprise.
Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.
Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.
Article 8: Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.
Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à la bénéficiaire.

Par délégation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues,
Erik Charles Delwaulle.

MAIRIE de MEYRARGUES (Bouches du Rhône)

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune
(https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arretes/) le : 05/06/2026

Le directeur général des services,
Erik Charles Delwaulle.